

# Ehoud Olmert, se sentant menacé, renonce à un déplacement en Suisse

27.07.2019

Categories: Sanctions

Entre 2008 et 2009, lors de l'opération "Plomb durci", Ehud Olmert occupait les fonctions de chef du gouvernement. Cette opération militaire israélienne à Gaza avait coûté la vie à plus l'400 Palestiniens et à 13 Israéliens.

L'annulation du déplacement d'Olmert en Suisse a été rendu public par la chaîne de télévision israélienne Keshet 12. Selon Olmert, il devait se rendre à Zurich pour une réunion d'affaires. Comme il est d'usage pour les personnes politiquement exposées, les autorités de sécurité israéliennes ont informé à l'avance les autorités suisses de son arrivée.

Mais d'après Olmert, il a ensuite été contacté par le procureur général adjoint d'Israël, qui lui a dit avoir reçu un avertissement de l'ambassade suisse à Tel Aviv : Si Olmert venait en Suisse, il serait interrogé par un procureur dès son arrivée. "Et si mes réponses n'étaient pas satisfaisantes, un mandat d'arrêt pourrait être émis."

Selon M. Olmert, après ce premier avertissement, les différents ministères israéliens se sont activés et dimanche, les autorités israéliennes lui ont conseillé d'annuler le vol de toute urgence. "Ils voulaient éviter l'embarras et le scandale international." En effet, l'arrestation d'un ancien chef de gouvernement israélien à Zurich aurait sans aucun doute fait la une de l'actualité mondiale.

Toutes les autorités suisses sont restées très réservées sur cette question. Le ministère public suisse se contente de dire qu'il "ne mène actuellement aucune procédure pénale à l'encontre d'Ehoud Olmert". Les mêmes informations sont disponibles auprès du parquet de Zurich. Selon l'Office fédéral de la justice, il n'y a pas non plus de demande d'entraide judiciaire émanant d'un pays tiers. De toute manière, les demandes d'arrestation provisoire aux fins d'extradition et les demandes directes d'extradition sont soumises au secret de fonction.

Jeudi soir, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) s'est contenté de déclarer : "A la demande des autorités israéliennes, le DFAE leur a expliqué la situation juridique en Suisse". Pour de plus amples informations, le DFAE les renvoie au Bureau du Procureur général de la Confédération, Celui-ci a fait savoir qu'il ne mène actuellement aucune procédure pénale contre Ehoud Olmert.

Ce qui ne signifie pas nécessairement que l'histoire d'Olmert est incorrecte. En effet, le ministère public de la Confédération déclare qu'il ne mène actuellement aucune procédure à l'encontre d'Olmert. Le Parquet fédéral ne répond pas à la question de savoir s'il voulait de toute façon interroger Olmert.

Cette histoire étonnante et pas très claire soulève plusieurs questions, dont Quelle autorité suisse est après Olmert ? Pourquoi ? Et pourquoi le DFAE a-t-il prévenu Olmert ?

*Quelques liens pour en savoir plus:*

<https://www.laliberte.ch/news-agence/detail/ehud-olmert-renonce-a-un-deplacement-en-suisse/527444>

<https://www.nzz.ch/schweiz/israels-ex-regierungschef-sagt-schweiz-reise-ab-ld.1498249>

[https://www.swissinfo.ch/eng/ex-israeli-pm\\_ehud-olmert-cancels-swiss-trip--fearing-arrest-/45121622](https://www.swissinfo.ch/eng/ex-israeli-pm_ehud-olmert-cancels-swiss-trip--fearing-arrest-/45121622)